



# MAIRIE D'ESSERTINES EN CHATELNEUF

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2023

Délibération n°2023-07-002

**OBJET :** AVENANT N°3 A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN DE SECRETARIAT DE MAIRIE

<p><b>Date de convocation :</b> 12 juillet 2023</p> <p><b>En exercice :</b> 15 membres <b>Présent(s) :</b> 12 <b>Pouvoir(s) :</b> 0 <b>Absent(s) :</b> 3</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 18/07/2023</p> <p>Et son affichage</p> <p>Délibération comportant 1 page(s), 0 annexe(s)</p>	<p>Le 17 juillet 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle du conseil d'ESSERTINES-EN-CHATELNEUF, sous la présidence de Michel JASLEIRE</p> <p><b>Les membres présents en séance :</b> Michel JASLEIRE - Stéphane POYET - Delphine IMBERT – Bernadette FOREST André TRUNEL – Sébastien REYNAUD - Christophe MEUNIER - Roger GRANDPIERRE - Julien DERORY - Carole MURE - Stéphane MORLEVAT - Charles DUTOIT</p> <p><b>Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :</b> <b>Le ou les membres absent(s) non excusé(s) :</b> <b>Le ou les membres excusés :</b> Laurine SOLLE - Hélène BALLEREY- Sébastien MORLEVAT</p> <p>Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Madame Bernadette FOREST</p>
---	---

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L.5211-4-2,

**Vu** la convention d'adhésion au service commun de secrétariat de mairie en date du 30 décembre 2016, l'avenant n° 1 du 4 décembre 2017 et l'avenant n°2 du 5 mars 2019,

**Considérant** les besoins de remplacement, de renfort ou d'accompagnement, le service commun de secrétariat de mairie se dote d'un poste de secrétaire de mairie « volant » à temps plein en 2023. Le financement de ce poste entre les adhérents du service commun nécessite un avenant à la convention d'adhésion.

**Après délibération**, et à l'unanimité (12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'avenant à la convention d'adhésion au service commun de secrétariat de mairie, joint à la présente délibération, actant de la répartition du coût du poste de secrétaire de mairie volant entre les adhérents à compter de son recrutement sur 2023,
- **AUTORISE** M. le maire à signer l'avenant n°3 ainsi que tout autre document qui s'y rattache.

Essertines en Châtelneuf, le 18 juillet 2023

La secrétaire de séance  
Bernadette FOREST



Le Maire  
Michel JASLEIRE

